

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 16 MARS 2008

L'an deux mil huit, le dimanche 16 mars, à 10 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

ÉTAIENT PRESENTS :

MM. GUERIN, JABAUD, Mmes PERIGAULT, RICHARD C, MM. BOURGEOIS, BARRIER, Mme AOUT, MM SOMME, RAGU, PETIT, JUARROS, Mmes BORDE, DAILLY, MM. MEUNIER, THIRODE, Mmes SAFORCADA, CORMON, BATREAU, M. BERGER, Mmes MERICI, BOUFFENY, M GLEYZE, Mme RICHARD S, MM. BERNARD, GUIGNARD Mmes RUSTIGNOLI et GAUTRELET

POUVOIRS :

M. HERVOIR à M. GLEYZE

ABSENTS :

Mme IMIOLEK

SECRETAIRE DE SEANCE

Mlle GAUTRELET

M. BOURGEOIS déclare la séance ouverte.

Suite au scrutin du 9 mars dernier, sont déclarés installés dans leurs fonctions de Conseillères et Conseillers Municipaux les élus suivants :

- M. Julien BOURGEOIS
- Mme Elisabeth DAILLY
- M. Christian RAGU
- Mme Véronique BATREAU
- M. Philippe MEUNIER
- Mme Patricia CORMON
- M. Philippe BARRIER
- Mme Christine BORDE
- M. Michel PETIT
- Melle Patricia BOUFFENY
- M. Jean-Louis GUERIN
- Mme Anne-Marie PERIGAULT
- M. Franck BERGER
- Mme Gisèle MERICI
- M. Daniel JUARROS
- Mme Aïcha SAFORCADA
- M. Bernard JABAUD
- Mme Maryse AOÛT

- M. Michel THIRODE
- Mme Nadine IMIOLEK
- M. Gérard SOMME
- Mme Claude RICHARD
- M. Michel GLEYZE
- Mme Anne-Sophie GAUTRELET
- M. Laurent GUIGNARD
- Mme Christine RUSTIGNOLI
- M. Jean-Claude BERNARD
- Mme Sylvie RICHARD
- M. Olivier HERVOIR

M BOURGEOIS propose de nommer comme Secrétaire de Séance la plus jeune des élus, Mme Anne Sophie Gautrelet.

Puis il cède la présidence à **M. Jean Louis GUERIN**, doyen d'âge.

M GUERIN s'adresse aux nouveaux conseillers comme suit :

« Je précise que selon les termes de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il m'appartient, en ma qualité de doyen d'âge, de présider la séance au cours de laquelle le Maire est élu.

Vous venez d'être installés dans vos fonctions de Conseillères et Conseillers Municipaux, après le scrutin du 9 mars dernier. Le résultat de ce scrutin ne doit pas nourrir de ressentiment ou contribuer à l'établissement d'une suprématie d'un groupe sur l'autre. A compter de ce jour, et au-delà des clivages politiques, nous faisons désormais partie d'un même Conseil Municipal dont l'unique objet est de répondre aux attentes de la population pour les 6 années à venir.

Je profite de cette occasion pour vous dire que vous êtes tous aujourd'hui dépositaires de devoirs particuliers. Ainsi, vous devrez faire preuve de disponibilité, d'écoute, de désintéressement ; vous devrez dépenser de l'énergie pour rester constants, vous devrez supporter la contradiction nécessaire à tout débat, vous devrez toujours écarter l'intérêt particulier au profit de l'intérêt général.

Le mandat qui vous est confié ne vous crée pas de droits particuliers, il ne génère que des devoirs supplémentaires, et, vous connaissant tous, je ne doute pas que vous saurez les assumer.

Je conclurai mon propos, d'une part en me félicitant de la représentation féminine au sein de notre Conseil, désormais paritaire par les effets de la Loi, et d'autre part, en souhaitant que justement, cette présence féminine nous fasse conserver toujours la courtoisie et une certaine sérénité dans la tenue de nos séances de travail. »

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil

- M. Julien BOURGEOIS
- Mme Elisabeth DAILLY
- M. Christian RAGU
- Mme Véronique BATREAU
- M. Philippe MEUNIER
- Mme Patricia CORMON
- M. Philippe BARRIER
- Mme Christine BORDE
- M. Michel PETIT
- Melle Patricia BOUFFENY
- M. Jean-Louis GUERIN
- Mme Anne-Marie PERIGAULT
- M. Franck BERGER
- Mme Gisèle MERICI
- M. Daniel JUARROS
- Mme Aïcha SAFORCADA
- M. Bernard JABAUD
- Mme Maryse AOÛT
- M. Michel THIRODE
- Mme Nadine IMIOLEK
- M. Gérard SOMME
- Mme Claude RICHARD
- M. Michel GLEYZE
- Mme Anne-Sophie GAUTRELET
- M. Laurent GUIGNARD
- Mme Christine RUSTIGNOLI
- M. Jean-Claude BERNARD
- Mme Sylvie RICHARD
- M. Olivier HERVOIR

Le Quorum étant atteint, il convient de procéder à l'élection du Maire.

Il est proposé pour constituer le bureau de vote d'associer en qualité d'assesseurs **Monsieur Bernard JABAUD** et **Madame Anne-Marie PERIGAULT** à **M. GUERIN**

M. BOURGEOIS se déclare candidat pour le poste de Maire.

APRES SCRUTIN à bulletins secrets, par 21 VOIX POUR, et 7 bulletins blancs,

M. BOURGEOIS est élu Maire de la Commune d'Etréchy.

M. BOURGEOIS reprend la présidence du Conseil Municipal en s'adressant aux conseillers ainsi qu'aux administrés dans les termes suivants :

« Je voudrais tout d'abord vous remercier de la confiance dont vous m'avez honoré en m'élisant au poste de premier magistrat de notre ville.

Cette fonction, je la connais bien pour l'avoir exercée, sans discontinuer, au cours de ces onze dernières années.

Il s'agit d'une tâche lourde mais ô combien passionnante. Elle nécessite une rigueur et une disponibilité de tous les instants et, comme le soulignait très justement notre doyen d'âge Monsieur Jean Louis GUERIN, un sens profond du devoir : devoir de servir et de toujours considérer l'intérêt général avant les intérêts particuliers.

Heureusement, je ne serais pas seul à assumer cette lourde tâche puisque, dans quelques instants, nous allons procéder à l'élection des adjoints.

Ils auront pour mission de m'assister au quotidien, d'être une force de proposition et le relais indispensable, comme chacun d'entre vous, entre habitants et élus. Chaque adjoint recevra, pour ce faire, une délégation dans un domaine particulier, choisi en fonction des besoins de la communes, de leurs compétences et sensibilité.

Les commissions municipales liées à ces délégations, nous les souhaitons les plus ouvertes possibles. C'est pourquoi, en dehors du nombre d'élus de chaque liste, je souhaite que ces commissions siègent, à parité, entre majorité et opposition. Elles pourront être aussi élargies, si le besoin s'en fait sentir, à certains habitants ou personnalités qualifiées.

Ces commissions devront être le lieu privilégié permettant d'étudier en détail toutes les propositions, que ce soient celles de la majorité ou de l'opposition. Elles seront aussi un lieu de débat où je souhaite que toutes les sensibilités puissent librement s'exprimer.

Quant au Conseil Municipal, son rôle reste prépondérant puisque, par le biais du débat et du vote, c'est lui qui prend les décisions d'accepter ou de rejeter les projets de délibérations qui lui sont soumis.

Nous voterons également pour nos huit représentants titulaires et nos quatre suppléants à la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » représentants qui seront issus de la majorité municipale. Toutefois, dans le cadre de notre volonté d'ouverture et de transparence, nous souhaitons associer, dans chacune des cinq commissions communautaires, un membre de l'opposition qui sera désigné par son groupe.

Pour conclure, je souhaite rappeler qu'une démocratie apaisée nécessite une majorité cohérente et une opposition constructive. Ce principe est le garant de la sérénité des débats et du respect que chacune et chacun de nous doit aux personnes qui l'ont élu. »

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Il est proposé de fixer ce nombre à 8, à l'identique du mandat précédent.

A noter que la loi du 31 janvier 2007 a modifié le mode d'élection des adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants. Désormais, l'élection a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Cette proposition ne recevant aucune remarque, il est procédé à l'élection des Adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Liste présentée par le Groupe « Etréchy avec Vous »

Christian RAGU
Christine BORDE
Philippe MEUNIER
Elisabeth DAILLY
Philippe BARRIER
Véronique BATREAU
Michel PETIT
Patricia CORMON

Aucune autre liste n'a été présentée.

Après vote à bulletins secrets, avec 21 voix, les candidats de la liste présentée par le groupe « Etréchy avec vous » sont élus Adjoints dans l'ordre tel que présenté ci-dessus.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En préalable à la présentation de ce point, **M GLEYZE** fait la déclaration suivante :

« Nous regrettons que notre demande d'avoir des délégués communautaires à parité avec vous n'ait pas été retenue. Les résultats du scrutin du 9 mars nous mettaient pourtant en situation de présenter cette demande. Ainsi, les 49,82% des électeurs qui nous ont apportés leur soutien ne seront pas représentés à la Communauté de Communes. Nous ne pouvons qu'espérer que cette situation évolue rapidement pour refléter le vote qui s'est exprimé dimanche dernier. »

M. BOURGEOIS répond que cette situation pourra évoluer dans le temps et qu'il n'est pas interdit de penser que des changements puissent intervenir ultérieurement dans la représentation d'Etréchy au sein du Conseil Communautaire. Il rappelle ce qu'il a dit précédemment, à savoir que dans le cadre d'une volonté d'ouverture et de transparence, il souhaite associer, dans chacune des cinq commissions communautaires, un membre de l'opposition qui sera désigné par son groupe.

Il présente le dossier.

L'article 5 des statuts de la Communauté de Communes fixe la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire.

Ainsi, ETRECHY doit être représentée par **8 délégués titulaires et 4 délégués suppléants**.

Toute désignation des membres du Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein d'EPCI ou établissements publics locaux devant être opérée par scrutin secret à la majorité absolue (art. L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales), il est proposé à ce que les Conseillers intéressés fassent acte de candidature par déclaration écrite remise en Mairie auprès de la Direction Générale avant vendredi 14 mars - 16h00 –

Vu les candidatures déposée auprès de la Direction Générale,

Après vote à bulletins secrets,

Par 21 voix et 7 bulletins blancs,

Sont désignés Délégués titulaires :

Philippe BARRIER
Véronique BATREAU
Franck BERGER
Christine BORDE
Julien BOURGEOIS
Nadine IMIOLEK
Philippe MEUNIER
Christian RAGU

Et sont désignés Délégués suppléants

Patricia CORMON
Elisabeth DAILLY
Aicha SAFORCADA
Michel THIRODE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15 minutes